

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Sixième session

Genève, 22 – 26 novembre 2010

PROJET RELATIF AUX BREVETS ET AU DOMAINE PUBLIC

Document établi par le Secrétariat

1. À la cinquième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) tenue du 26 au 30 avril 2010, il a été décidé, en ce qui concerne le projet relatif à la propriété intellectuelle et au domaine public (document CDIP/4/3 Rev.), que le Secrétariat établirait une proposition de projet qui comprendrait notamment la réalisation d'une étude pouvant porter sur les trois éléments suivants relatifs aux brevets et au domaine public : 1) le rôle important d'un domaine public riche et accessible; 2) l'incidence sur le domaine public de certaines pratiques relevant du monde l'entreprise en ce qui concerne les brevets; et 3) d'éventuelles activités de l'OMPI en ce qui concerne l'établissement de normes sous l'angle du domaine public.
2. L'annexe du présent document contient la proposition de projet demandée.
3. *Le CDIP est invité à examiner et approuver l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

RECOMMANDATIONS N° 16 ET 20 DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

DESCRIPTIF DU PROJET

1. RÉSUMÉ	
Cote du projet :	DA_16_10_02
Titre :	Brevets et domaine public
Recommandation(s) du Plan d'action pour le développement	<p>Recommandation n° 16 : Prendre en considération la préservation du domaine public dans l'élaboration des normes à l'OMPI et approfondir l'analyse des conséquences et des avantages d'un domaine public riche et accessible.</p> <p>Recommandation n° 20 : Promouvoir les activités d'établissement de normes relatives à la propriété intellectuelle favorisant la consolidation du domaine public dans les États membres de l'OMPI, y compris l'élaboration éventuelle de principes directeurs susceptibles d'aider les États membres intéressés à recenser les objets tombés dans le domaine public sur leurs territoires respectifs.</p>
Brève description du projet :	<p>Le projet consiste à examiner et explorer les éléments suivants relatifs aux brevets et au domaine public : 1) le rôle important d'un domaine public riche et accessible; 2) l'incidence sur le domaine public de certaines pratiques relevant du monde de l'entreprise en ce qui concerne les brevets; et 3) d'éventuelles activités de l'OMPI en ce qui concerne l'établissement de normes sous l'angle du domaine public. Il complétera les conclusions de l'étude sur les brevets et le domaine public entreprise au titre du projet DA_16_20_01 et constituera une étape supplémentaire dans la mise en œuvre des recommandations n^{os} 16 et 20, notamment en ce qui concerne la promotion d'activités d'établissement de normes relatives à la propriété intellectuelle favorisant la consolidation du domaine public dans les États membres de l'OMPI.</p>
Programme(s) de mise en œuvre du projet	Programme 1
Liens avec d'autres programmes / projets DA connexes :	<p>Programmes 8, 9,10 et 16</p> <p>Projet relatif à la propriété intellectuelle et au domaine public (DA_16_20_01)</p>
Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget :	Prise de conscience des principes et des pratiques juridiques du système des brevets, notamment les éléments de flexibilités prévus par le système; meilleure compréhension des questions actuelles et émergentes relatives aux brevets et explications supplémentaires à cet égard (programme 1).
Durée du projet :	24 mois
Budget du projet :	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 148 000 francs suisses

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Exposé de la question ou du problème

Afin de répondre aux enjeux soulevés dans les recommandations n^{os} 16 et 20, il a été décidé à la quatrième session du CDIP de réaliser au titre du projet DA_16_20_01 une étude sur les brevets et le domaine public portant sur les brevets et le rôle de l'information en matière de brevets dans l'identification, l'accessibilité et l'utilisation des objets qui sont dans le domaine public (document CDIP/4/3 Rev.). Cette étude portera sur le système des brevets et ses liens avec un domaine public riche et accessible au niveau macroéconomique : il s'agit par exemple de mieux comprendre les interactions entre le système des brevets en général et la préservation du domaine public.

À la même session du CDIP, dans le contexte des discussions relatives à l'étude sur les brevets et le domaine public relevant du projet DA_16_20_01, la délégation de la Bolivie, notamment, a déclaré que, si la propriété intellectuelle pouvait être un moyen d'enrichir le domaine public, certaines pratiques dans le domaine des brevets pouvaient parfois avoir aussi un effet négatif sur le domaine public. La délégation des États-Unis d'Amérique a déclaré qu'une étude sur les pratiques en matière de brevets relèverait davantage du Comité permanent du droit des brevets (SCP) et a suggéré d'envisager un examen plus approfondi et détaillé des tendances dans ce domaine une fois que l'étude sur les brevets menée dans le cadre du projet DA_16_20_01 aurait été achevée. Après discussion, il a été décidé, à la cinquième session du CDIP, que le Secrétariat établirait une proposition de projet qui porterait notamment sur les trois éléments suivants concernant les brevets et le domaine public : 1) le rôle important d'un domaine public riche et accessible; 2) l'incidence sur le domaine public de certaines pratiques relevant du monde de l'entreprise en ce qui concerne les brevets; et 3) d'éventuelles activités de l'OMPI en ce qui concerne l'établissement de normes sous l'angle du domaine public.

En résumé, les préoccupations exprimées par la délégation de la Bolivie et d'autres délégations lors des précédentes sessions du CDIP se rapportent aux incidences du système des brevets sur le domaine public au niveau microéconomique, c'est-à-dire aux décisions des différents acteurs du système des brevets s'agissant d'utiliser ou non des droits de brevet exclusifs et aux effets de ces décisions sur le domaine public.

Depuis quelques temps, les entreprises élaborent des stratégies perfectionnées en matière de brevets et de portefeuille de brevets à l'appui de leurs stratégies et objectifs commerciaux. C'est ainsi que sont apparues des pratiques consistant à faire valoir des droits de brevet contre les utilisateurs de manière agressive et opportuniste. À l'inverse, certaines entreprises font don de leurs brevets pour utilisation sans redevance et les font intégrer dans des bases de données en ligne se prêtant à des recherches. Pour répondre aux questions soulevées par les recommandations n^{os} 16 et 20, il pourrait être utile de comprendre comment certaines utilisations concrètes des brevets par les entreprises influent sur la préservation du domaine public afin d'approfondir l'analyse des liens complexes entre les systèmes des brevets et le domaine public.

2.2. Objectifs

L'objectif global est défini par les recommandations n^{os} 16 et 20 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Compte tenu des conclusions de l'étude sur les brevets et le domaine public entreprise au titre du projet DA_16_20_01, ce projet consistera à approfondir l'analyse des liens entre le système de brevets et le domaine public. Il visera notamment à améliorer la compréhension de l'incidence sur le domaine public de certaines pratiques des entreprises dans le domaine des brevets et du rôle important d'un domaine public riche et accessible. En outre, le projet visera à explorer la possibilité d'envisager les questions relatives aux brevets et au domaine public dans le cadre d'activités de normalisation favorisant la consolidation du domaine public.

2.3. Stratégie de mise en œuvre

Afin d'atteindre les objectifs énoncés ci-dessus, le projet est divisé en deux phases.

Phase I : Étude sur les brevets et le domaine public au niveau microéconomique

La première phase du projet consiste à entreprendre une étude au niveau microéconomique sur les brevets et le domaine public, qui traitera en particulier de l'incidence sur le domaine public de certaines pratiques des entreprises en matière de brevets. Cette étude comprendra des études de cas et une analyse empirique pouvant par exemple se fonder sur des enquêtes. Cette analyse devrait tenir compte de l'environnement juridique, social et commercial particulier dans lequel s'inscrivent les activités des entreprises. Dans l'analyse de ces pratiques, l'étude devrait également traiter le rôle important d'un domaine public riche et accessible.

Il est proposé que l'étude au niveau microéconomique soit entreprise une fois que l'étude sur les brevets et le domaine public menée au titre du projet DA_16_20_01 aura été achevée (1^{er} trimestre de 2011), afin d'éviter tout chevauchement ou toute lacune dans le contenu de ces deux études.

Phase II : Examen des brevets et du domaine public dans le contexte de l'établissement de normes

Les deux études susmentionnées donneront aux États membres des informations détaillées sur cette question. C'est pourquoi, pendant la deuxième phase du projet, compte tenu des conclusions de l'étude sur les brevets et le domaine public et de l'étude au niveau microéconomique établie pendant la phase I, les États membres exploreront la possibilité d'examiner les questions relatives aux brevets et au domaine public dans les activités d'établissement de normes en vue de favoriser la consolidation du domaine public.

Dans un premier temps, une réunion d'experts ou une conférence sur les brevets et le domaine public sera organisée au premier trimestre de 2013. Cette réunion viserait à approfondir les conclusions des études et à explorer toute idée et suggestion susceptible de favoriser les activités d'établissement de normes relatives aux brevets pour consolider le domaine public dans les États membres de l'OMPI. En fonction des résultats et conclusions des études et de cette réunion, les États membres pourraient décider d'activités supplémentaires à entreprendre pour mettre en œuvre les recommandations.

3. EXAMEN ET EVALUATION

3.1. Calendrier d'examen du projet

Un examen à mi-parcours sera réalisé au bout d'un an afin d'examiner l'état d'avancement de l'étude par rapport au calendrier et au cahier des charges établis. Cet examen servira de base à l'élaboration des rapports sur l'état d'avancement des travaux au CDIP.

Un rapport final d'autoévaluation décrira les principaux résultats du projet et contiendra une évaluation finale concernant la réalisation de ces objectifs.

3.2. Auto-évaluation du projet

Outre l'auto-évaluation du projet, celui-ci pourra également faire l'objet d'une évaluation indépendante.

<u>Résultats du projet</u>	<u>Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)</u>
Étude au niveau microéconomique sur les brevets et le domaine public	<p>Achèvement de l'étude conformément au calendrier et au cahier des charges établis en vue de sa présentation au CDIP; et</p> <p>Commentaires des États membres sur l'étude lors de sa présentation au CDIP.</p>
Réunion d'experts ou conférence sur les brevets et le domaine public	Commentaires des États membres sur l'étude et sur les résultats de la réunion d'experts ou de la conférence

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (Indicateurs de réussite)</u>
Meilleure compréhension des incidences sur le domaine public de certaines pratiques des entreprises dans le domaine des brevets et du rôle important d'un domaine public riche et accessible	Commentaires des États membres sur la mesure dans laquelle les résultats ont répondu à leurs préoccupations.
Exploration par les États membres de la possibilité d'envisager les questions relatives aux brevets et au domaine public dans les activités d'établissement de normes favorisant la consolidation du domaine public	<p>Caractère approfondi des contributions reçues par les États membres lors de la réunion d'experts ou de la conférence ou à d'autres occasions.</p> <p>Recensement des problèmes éventuels par les États membres dans le contexte des activités d'établissement de normes contribuant à la préservation du domaine public.</p>

4. CALENDRIER D'EXÉCUTION

ACTIVITÉ	TRIMESTRES									
	2011				2012				2013	
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e
Étude sur des éléments supplémentaires relatifs aux brevets et au domaine public		X	X	X	X	X				
Réunion d'experts ou conférence sur les brevets et le domaine public							X	X	X	
CALENDRIER D'EXAMEN						X			X	

5. BUDGET (ressources autres que les ressources en personnel)

Table 1 – Budget du projet par catégorie de dépenses et par année

Catégorie de dépenses	Budget (en francs suisses)			
	2011	2012	2013	Total
<i>Voyages et bourses</i>				
Missions de fonctionnaires				
Voyages de tiers			90 000	90 000
Bourses				
<i>Services contractuels</i>				
Conférences			8 000	8 000
Honoraires d'experts	30 000	10 000	10 000	50 000
Publications				
Autres				
<i>Matériel et fournitures</i>				
Matériel				
Fournitures				
TOTAL	30 000	10 000	108 000	148 000

[Fin de l'annexe et du document]